

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 30 Prairial, an V.

(Dimanche 18 Juin 1797.)

Ordre donné aux matelots français qui étoient à Livourne, de se rendre à Venise pour servir sur la flotte de cette république. — Germe d'indépendance dans plusieurs provinces de la Turquie. — Contestation entre les Suisses et le général Buonaparte, au sujet de la libre navigation du lac de Lugano. — Préparatifs en Hollande et à Dunkerque pour une expédition contre l'Angleterre. — Rapport sur la police des cultes.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Livourne, le 22 mai.

Le 19, immédiatement après l'arrivée d'un courrier du général Buonaparte, on a fait partir d'ici les canonniers français, les matelots de cette nation, Corses & autres, pour aller servir sur la flotte vénitienne, dont les Français se sont emparés, & qui consiste, dit-on, en trente-deux vaisseaux de ligne, vingt-six frégates & un grand nombre de bâtimens de guerre de moindre grandeur.

De Milan, le 1^{er} juin.

Les Bolognais alloient marcher aux premiers rangs des peuples régénérés de l'Italie, & leur ville devoit être la capitale de la Cispadanie; mais par un coup de la fortune, ou sans doute par l'effet du ressentiment que leur a attiré leur opposition au sénat, ils viennent de perdre leur constitution de l'an 1^{er}; leur directoire & les deux conseils n'étoient pas encore établis, que tout a été culbuté. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que personne n'avoit encore touché ses *columnaires* (ce sont les myriagrammes du pays).

A U T R I C H E.

De Vienne, le 1^{er} juin.

M. le comte de Meerfeld est arrivé ici subitement de l'Italie; il est descendu chez M. le baron de Thugut. On le dit porteur de nouvelles d'une grande importance; mais jusqu'à ce moment rien n'a encore transpiré.

On apprend de presque tous les comitats de Hongrie, que les troupes de la levée générale sont prêtes à marcher, & dans le meilleur état.

Le général baron de Mack doit partir incessamment pour l'armée d'Italie.

Nous apprenons de Constantinople qu'aussi-tôt qu'on y avoit appris la signature des préliminaires de la paix, la Porte a retiré ses ordres pour la marche des troupes ottomanes vers les frontières. Ainsi l'on ne craint plus d'hostilités de la part des Turcs. Leur ambassadeur, Ibrahim

Effendi, destiné pour résider auprès de notre cour, fait maintenant sa quarantaine dans la maison de Contumaz, à l'entrée de la Hongrie.

Les marchands grecs qui fréquentent notre ville, assurent que dans toute la Romélie & la Macédoine, le cri de *liberté, égalité* étoit général parmi les Turcs, & qu'à Widdin & à Scutari il s'est fait entendre depuis longtemps.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Hambourg, du 11 juin.

Tout est tellement bouleversé dans les idées politiques, que les choses les moins vraisemblables sont devenues les plus probables. Nous serons obligés d'adopter en politique le principe théologique de Tertullien: *Credibile est quia absurdum. Il faut le croire, car cela est absurde.* Si l'on s'en rapportoit à certains bruits sourds qui commencent à circuler parmi quelques diplomates, il y auroit un plan mis sérieusement en délibération pour rétablir la république de Pologne, avec le consentement des empereurs d'Allemagne & de Russie. Si Stanislas Poniatowski recouvroit sa couronne, il faut convenir que peu de princes auroient eu une destinée plus bizarre. Peut-être seroit-il plus heureux dans sa vie privée, si, comme son devancier du même nom, Stanislas Lecziński, détroné comme lui, il savoit occuper son loisir de vers & de prose, de galanterie & de dévotion. Plus heureux encore si, comme Dioclétien, il savoit préférer le doux amusement de cultiver son jardin au dangereux honneur de remonter sur le trône dont on l'a fait descendre.

S U I S S E.

De Schaffouse, le 4 juin.

Après avoir été si long-temps les spectateurs tranquilles des agitations de leurs voisins, les cantons helvétiques touchent peut-être au moment de monter à leur tour, comme acteurs, sur le grand théâtre des révolutions. La plus vive inquiétude règne en ce moment en Suisse. Ce n'est pas que le peuple soit mécontent de son sort & s'agite pour en changer: ce sont des causes étrangères qui donnent aujourd'hui naissance à ces craintes.

On se souvient de la contestation à laquelle donna lieu, entre les Suisses & les généraux français de l'armée

d'Italie, la navigation du lac de Lugano. Quelques barques canonnières françaises, pour s'être promenées sur ce lac, occasionnèrent cette contestation. On accusa les Français d'avoir violé la neutralité helvétique, & l'on força ces barques canonnières à s'éloigner des rivages suisses qu'elles avoient abordés. Les commandans français de la Lombardie réclamèrent à leur tour contre cet acte de violence, & prétendirent que les Suisses ne vouloient empêcher cette croisière que pour favoriser l'évasion des prisonniers autrichiens, ainsi qu'une prétendue correspondance secrète qui, dit-on, existoit alors entre les cours de Vienne & de Turin. On avoit montré de l'humeur de part & d'autre; cependant, l'esprit conciliateur du général Kilmain, qui commandoit en Lombardie, étouffa cette espèce de querelle dès son origine.

Buonaparte, alors occupé de ses dernières victoires & des plus grands intérêts de l'Europe, n'eut point connoissance de ce différent. Aujourd'hui que Buonaparte est de retour à Milan, & que les Suisses paroissent persister à interdire aux Français la libre navigation du lac de Lugano, ce général a résolu de soutenir lui-même le droit qu'on leur conteste. Il a commencé par déclarer aux Suisses qu'en vertu des droits de la Lombardie sur le lac de Lugano, les Français pouvoient y naviguer librement, tant qu'ils occuperoient ce pays; que le refus qu'on leur en avoit fait étoit une violation manifeste de ces droits; qu'il étoit informé que lorsque l'on expulsa les barques canonnières pour la première fois, on s'étoit permis d'injurier les officiers français qui les commandoient, & d'outrager le pavillon tricolor dont elles étoient ornées; enfin qu'il alloit rétablir cette croisière sur le lac de Lugano; qu'elle recevrait l'ordre d'en parcourir toute la surface; & qu'au premier obstacle qu'elle rencontreroit, au premier outrage qu'on oseroit lui faire, l'armée française étoit là pour venger l'honneur national.

Ces premières menaces ont donné lieu à de nouvelles explications, dans lesquelles les cantons ont cru devoir continuer à contester aux Français, ainsi qu'aux Lombards, la navigation du lac. Cet entêtement a donné de l'humeur à Buonaparte: il a fini par déclarer aux députés helvétiques qu'il voyoit bien que leur pays étoit influencé par les ennemis de la France; que plusieurs cantons avoient constamment manifesté leur haine pour la révolution; qu'ils en avoient protégé les ennemis, & que la république avoit bien d'autres griefs à leur reprocher. Il a particulièrement désigné le canton de Berne comme le plus grand ennemi des républicains français. Il a déclaré que si les états helvétiques ne tenoient une conduite plus amicale envers leurs anciens & fideles alliés, il enverroit une des colonnes de son armée en Suisse pour les y contraindre par la force.

Cette menace a jetté l'alarme dans plusieurs cantons, & sur-tout dans celui de Berne. Les magistrats & les riches habitans semblent se préparer à la guerre, & déclarent hautement qu'ils s'enséveriront sur les ruines de leur villes, avant que d'y laisser pénétrer les Français.

Cependant, les Suisses ont envoyé une nouvelle députation auprès de Buonaparte; on espère qu'elle parviendra plus facilement que les premières à l'adoucir.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 12 juin.

On a eu avis que le prince & la princesse de Wirtemberg étoient heureusement débarqués à Cuxhaven.

On parle toujours d'un changement de ministère; il paroît constant que la difficulté d'en composer un veau tient à l'éloignement que le roi témoigne pour à la tête M. Fox; & l'on assure que les principaux de l'opposition ont déclaré qu'ils ne prendroient point place dans la nouvelle administration, si M. Fox n'entroit pas.

On sait, par des rapports particuliers de Sheer, que ce qui a le plus contribué à mettre la division parmi les insurgés de la flotte & à ramener le plus grand nombre au sentiment de leur devoir, c'est l'indignation générale que le peuple témoigne par-tout contre leur conduite. L'opposition elle-même n'ose rien dire pour excuser la rébellion. D'ailleurs, la fermeté que le ministère met à n'entendre à aucune capitulation avec les rebelles, à penser qu'il est persuadé qu'ils seront bientôt forcés de se remettre à la discrétion du gouvernement.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 4 juin.

Il vient d'arriver de Batavia un vaisseau marchand de notre compagnie des Indes orientales, après six semaines de traversée. Il nous apporte la triste nouvelle que les Anglais sont les maîtres absolus du commerce d'épice & qu'ils ont envoyé en Europe un grand nombre de vaisseaux chargés de productions de ce genre. La ville de Batavia n'est pas encore en leur puissance; mais le commerce de cette colonie, jadis si florissant, se réduit à quelques expéditions pour la Chine. Au départ du vaisseau, une petite escadre anglaise croisoit à la vue de Batavia, où elle a déjà fait des prises nombreuses.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 26 prairial.

L'arrière-garde de l'armée du Nord est passée à C... le 10 juin, se dirigeant sur Nimègue. La république batave a actuellement chez elle, au complet, le corps de 25 mille Français qu'elle a pris à sa solde. Il est certain qu'une grande partie de ce corps est destinée à être embarquée sur la flotte rassemblée dans la rade de Texel. On médite une expédition contre le nord de l'Angleterre & certes, jamais les apparences de succès n'ont paru plus probables. Dans le même tems qu'un armement nombreux sortira du Texel, il sortira également de Dunkerque une flotille & beaucoup de bâtimens de transport chargés de troupes. Hier, il est arrivé ici trois bataillons d'infanterie de l'armée du Nord, qui se rendent à Dunkerque; nous annonçons successivement l'arrivée de plusieurs autres corps de troupes qui doivent se rendre à la même destination.

F R A N C E.

De Paris, le 29 prairial.

On assure que le général Hédouville est nommé pour aller commander nos troupes à Saint-Domingue. On dit d'un caractère ferme à-la-fois & conciliant; il a couru avec le général Hoche à la pacification de la Vendée.

Sur la motion du représentant Vaublanc, relative aux rentiers.

La gloire de Louis XIV a été obscurcie par la réputation de l'édit de Nantes, qui priva l'état d'un million de français. Celle de nos représentans actuels le sera

s'ils laissent plus long-tems périr de misère trois cent mille familles qui composent plus d'un million de nos concitoyens.

Il a été un tems où la détresse affreuse des rentiers ne se permettoit pas même la plainte, parce que le désespoir la dédaigne comme inutile. Tous les reproches qu'on pouvoit faire à cet égard au corps législatif étoient contenus dans ce passage assez remarquable d'un pamphlet qui lui fut adressé : *Représentans, je ne connois rien de plus triste pour vous que le silence des rentiers, et les motifs de ce silence.*

Il ne faut comparer à rien la tyrannie de Robespierre. On ne peut mettre en parallèle la privation de la vie & celle de la fortune. Mais enfin les rentiers que ce tyran ne touchoit pas, touchoient au moins leurs revenus dans un papier qui valoit encore plus de la moitié de l'argent ; & depuis Robespierre, ils ont été réduits à ne rien toucher. On a feint de s'appitoyer sur leur sort & de leur accorder des soulagemens illusoire qui n'ont pas même été mis à exécution. Cette fausse pitié est une cruauté de plus. La faim & le désespoir ont remplacé pour plusieurs d'entr'eux la hache révolutionnaire. D'autres (& je parle de ceux qui ont été opulens) sont réduits à mendier ; & les représentans du peuple en voient tous les jours dans les rues qui leur demandent, comme une aumône, non pas des myriagrammes de bled, mais de quoi se procurer un morceau de pain, de ce pain auquel ils ont un droit aussi légitime, & encore plus sacré que celui que ces députés ont eux-mêmes à l'indemnité que la nation leur accorde.

Mais les tems paroissent enfin changés. Renouvelé des deux tiers, le corps législatif nous offre une immense majorité d'hommes purs de crimes, & quelques-uns remarquables par leur courage, leurs talens & leurs lumières.

Dans ce nombre on doit distinguer le citoyen Vaublanc, déjà signalé à l'estime publique par la fermeté qu'il a montrée dans des circonstances orageuses, & par l'éloquence qu'il a déployée dans des questions importantes ; éloquence où l'on sent toujours une ame noble & sensible qui échauffe un excellent esprit.

Dans une motion qu'il vient de faire en faveur des rentiers ; ce digne représentant propose un moyen efficace de leur assurer, dès à présent, le paiement, sinon de tout ce que l'état leur doit, au moins de la meilleure partie.

« Après une si longue infortune, dit-il à ses collègues, après tant de patience & de souffrances, les créanciers ont droit de vous dire : Remplissez enfin vos promesses tant de fois répétées. Que cette foi nationale, si souvent jurée entre vos mains, ne soit plus un vain nom ! Qu'est devenue cette loyauté française, sous laquelle on avoit placé notre propriété comme une dette sacrée ? Est-ce à nos seuls dépens que doit se faire la guerre de la liberté ? Faut-il que ses succès soient sans cesse arrosés de nos larmes, & que nous souffrions plus de nos victoires que nos ennemis de leurs revers ?... Quand des événemens naturels ruinent une famille infortunée, elle supporte avec patience des malheurs qui menacent tous les hommes ; elle se résigne & recommence ses travaux. Mais être ruinés par le gouvernement qui doit nous protéger ; le voir sans cesse promettre, & sans cesse manquer à ses promesses ; le voir fermer l'oreille aux cris de 300 mille familles qui demandent le pain qui leur dû, cette position est affreuse. Elle ne donne pas la patience, encore moins la résignation ; elle com-

mande la haine ; elle appelle l'indignation ; elle inspire des vœux peut-être coupables, mais que l'infortune semble légitimer. Malheur au gouvernement qui, pouvant se mettre à l'abri de pareils reproches, ose en dédaigner les moyens, qui s'expose à la haine au lieu de chercher à mériter l'amour ! »

On ne peut rien ajouter à des vérités exposées avec tant de force, & qui honorent tant un représentant du peuple qui les dit à des représentans du peuple. Mais quels sont principalement, dans le moment où nous sommes, ces moyens par lesquels le corps législatif peut mériter l'amour de la nation ? Il y en a trois ; le premier, c'est de mettre l'ordre dans les finances ; le second, c'est de mettre l'ordre dans les finances ; & le troisième, c'est de mettre l'ordre dans les finances.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARBÉ-MARBOIS.

Séance du 28 prairial.

Régnier fait approuver une résolution du 21 prairial, qui établit un tribunal de police correctionnelle à Beaucaire.

Harnaud de la Meuse fait approuver une résolution du 24 prairial, qui valide les élections du département du Liamone.

Rousseau rappelle les vices d'organisation que la résolution sur les dépenses de la comptabilité avoit fixés pour cet établissement ; il en propose de nouveau le rejet. — Le conseil la rejette.

Le conseil approuve la résolution relative aux dépenses de la trésorerie.

Il rejette, comme inconstitutionnelle & injuste, la résolution du 20 germinal, relative à l'admissibilité des titres de créances sur les individus émigrés antérieurement à l'époque du 9 février 1792.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen PICHERU.

Séance du 29 prairial.

Camille Jordan a fait un rapport au nom d'une commission spéciale, sur la police des cultes ; il a commencé par annoncer, que si la commission dont il est l'organe, avoit souvent senti élever ses idées par l'importance de l'objet de son travail, la difficulté de la tâche qui lui étoit imposée l'avoit aussi souvent effrayé : l'orateur témoigne ensuite la crainte où il est, que son extrême jeunesse ne fasse naître contre son travail des préventions défavorables ; il déclare que ce travail est tout entier à la commission ; tout le mérite lui en appartient ; mais chargé de la rédaction, s'il ne s'en étoit pas acquitté d'une manière digne du conseil, s'il lui échappoit quelque expression imprudente, la faute en seroit à lui seul & ne devroit nuire qu'à lui.

Jordan commence par présenter quelques considérations générales.

La constitution de 1791 reconnoissoit un culte & le salarioit ; celle de 1793 respiroit la haine de ce culte & le mépris de tous ; parlant sans cesse de la liberté des opinions, nos tyrans persécutaient sans distinction tous ceux qui professoient des opinions religieuses. Les beaux

jours de thermidor mirent un terme à ces honteux excès : mais tout n'est pas fait ; en examinant ce qu'il convient de faire, on verra facilement ce qui peut subsister des loix actuelles, & ce qui doit être aboli.

Tous les cultes sans distinction doivent être libres. Cette liberté générale doit être substituée à une protection spéciale, que chacun, en se conformant aux loix, serve Dieu selon son cœur ; mais que nul ne trouble l'ordre public. Telle est la volonté du peuple, exprimée dans la constitution ; tel est le vœu de toute la France.

Assurer cette liberté des cultes sans qu'elle puisse nuire à la tranquillité publique, voilà la tâche, voilà le devoir du législateur : quels sont les moyens d'y parvenir ?

Le rapporteur agite successivement quatre questions ; celles du serment, de la déclaration exigée des ministres d'un culte, des cloches & des sépultures ; il annonce qu'il sera fait un rapport particulier sur ce dernier objet, & qu'il ne fera qu'indiquer à cet égard les vœux de la commission, pour ne pas rompre l'ensemble de son travail.

Il prouve facilement qu'on ne doit point exiger de serment dans un état où tous les cultes sont permis, puisqu'il est des religions qui défendent le serment ; c'est donc violer l'innocence, des consciences ; d'ailleurs les bons seront fideles sans serment ; les méchans ne le seront pas malgré leurs sermens.

La déclaration exigée des prêtres n'intéressoit pas leur conscience ; il seroit à désirer qu'ils s'y fussent soumis : l'obéissance est dans leurs cœurs, pourquoi n'est-elle pas sur leurs lèvres ? Ce scrupule est bizarre ; mais le législateur doit respecter tous les scrupules. Il ne salarie, il ne reconnoit les ministres d'aucun culte ; pourquoi leur impose-t-il des conditions ? Il ne voit en eux que des citoyens, pourquoi les assujettir à des déclarations que le reste des citoyens ne fait pas ? L'obéissance est dans les actions ; qu'importe qu'on la promette, pourvu qu'on obéisse ; & pourquoi c'est là le prétexte des plus dangereuses violences. Des soldats saisissent les prêtres au milieu des cérémonies saintes, les disputent au peuple indigné : on les arrache des temples, ils iront dans les forêts ; c'est là que leur voix sera terrible ; la persécution les rendra plus respectables : elle excite le fanatisme ; c'est dans le secret sur-tout qu'il est à craindre.

Passant ensuite aux cloches, l'orateur se demande pourquoi on attache à leur son les idées les plus ingubres. Certaines personnes ne peuvent l'entendre, sans croire en même-tems entendre un appel à un culte dominant & à la contre-révolution. Pourtant c'est le seul moyen, sur-tout dans les campagnes où les habitations sont dispersées, d'indiquer au citoyen l'heure de la célébration du culte. C'est un signe extérieur ; il en est tant d'autres ! La liberté des cultes exige-t-elle leur invisibilité ? tous ne peuvent-ils pas avoir des cloches ? On craint les disputes, là où il n'y a qu'un clocher ! mais là où il n'y a qu'un temple elles sont aussi à craindre ; c'est à la sagesse du magistrat à les prévenir. Les cloches peuvent servir à la rebellion ! le tocsin aussi. Ah ! législateurs, s'écrie Jordan, soyez fermes & justes, rendez le peuple heureux, & ne craignez pas les cloches.

Quant aux sépultures, la commission a pensé que les

sectateurs de chaque religion devoient avoir un lieu particulier pour inhumer leurs morts, dans l'enceinte duquel ils pussent célébrer les cérémonies funebres. Toutes les religions attachent un grand intérêt aux sépultures : ne s'occupons pas à l'homme mourant la consolation de léguer sa dépouille mortelle à la terre où reposent ses parens, ses amis : que la piété, la reconnaissance, l'amitié, les tristes regrets & les tendres souvenirs, puissent aller prier sa tombe & y répandre des larmes ; que ces douces idées accompagnent ses derniers instans ; qu'elles lui cachent la terrible catastrophe de sa destruction.

Législateurs ! vous avez des citoyens à former ; exaltez leur imagination ; échauffez leurs cœurs par de sublimes espérances ; c'est au milieu des tombeaux que la religion leur montrera l'immortalité ; c'est-là qu'ils apprendront que l'homme n'est pas fait pour passer comme une ombre vaine, & qu'ils puiseront dans la mort le courage de mourir pour leur patrie.

Et nous, quelle récompense nous attend ? Un jour, & retour dans nos foyers, nous entendrons ces douces paroles : Soyez bénis, hommes de paix ; vous nous avez rendu nos temples & leurs ministres ; vous nous avez rendu la liberté d'adorer, de servir le Dieu de nos pères ; vous nous avez fait aimer la patrie & ses loix ; nous vous devons le bonheur & la vertu.

Jordan propose un projet en plusieurs titres conforme à son rapport ; il sera imprimé, ainsi que le rapport qui a été entendu avec l'intérêt le plus vif, & qui sera distribué au nombre de six exemplaires.

La discussion est ajournée.

Bourse du 29 prairial.

Amsterdam 60 ½, 62.	Lausanne 2, 4.
Adencour 58 ½, 60.	Londres 25 l. 5 s., 24 l. 15 s.
Hamb. 186, 184, 183 ½.	Inscript. 32 l. 15 s., 12 s.
Madrid 11 l. 13 s. 9 d.	33 l., 32 l. 17 s. ½.
Madrid effect. 13 l. 15 s.	Bon. 21 l., 21 l. 5 s., 10 s.
Cadix 11 l. 13 s. 9 d.	12 s. ½, 10 s., 7 s. ½.
Cad. effect. 13 l. 15 s.	Bon. 30 l. 1. pen.
Gènes 92 ½, 9 ½.	Or fin. 102 l. 10 s.
Livourne 101 ½, 100.	Lingot d'arg. 50 l. 10 s.
Lyon 1 ¼.	Piastre 5 l. 4 s. 3 d.
Marseille 1.	Quadruple 79 l. 7 s.
Bordeaux 1.	Ducat d'Hol. 11 l. 6 s.
Bâle 1 ¾, 4 ¾.	Souverain 33 l. 15 s.
	Guinée 26 l. 2 s.

Esprit ½, 400 à 405 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 350 — Huile d'olive, 1 liv. 4 s., 5 s. — Café Martinique, 2 liv. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 2 s. — Savon Marseille, 16 s., 17 s. — Chandelle, 13 s.

Henry, traduction de l'anglais, en quatre volumes. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetiére Saint-André des-Arts.

Ce roman offre un tableau moral d'une grande variété & d'un grand intérêt. C'est une peinture vraie des mœurs anglaises, & l'un des meilleurs ouvrages qui aient été faits sur le modèle de Tom Jones. La traduction, que nous croyons très-fidèle, est écrite dans un style naturel & animé, ce qui est un mérite peu commun dans les traductions, sur-tout depuis quelques années.

N°. NO Marche d'... blique, e... Sheerness... apparten... Prix de... 16 liv. po... On ne p... patriotes on... nombreux p... çais ont été... de France, q... venton, a... fait pour c... Gènes. Un... riviere. On... camper près... & empêché... parte a fait... pas de vœux... plus à port... de terminer... A peine... envoyé à... un aide-de... lettre au c... l'élargissem... pendant les... du peuple... contre les f... miere dema... du peuple... troisieme d... nistre de l... & ayant a... vernement... Francisco G... & Nicolo G... nistre de F... semblée su... Le sérén... moment de